



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 114969

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la désaffectation de la sestion littéraire dans les lycées. En plus de cette désaffectation, une récente dégradation des résultats rend cette série encore moins attractive : en quinze ans, elle a connu une baisse de 28 % des effectifs. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de revaloriser la série littéraire.

Texte de la réponse

La question d'un rééquilibrage entre les séries de lycée a fait partie des éléments d'analyse qui ont conduit à l'élaboration de la loi d'orientation et de programme sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Dans cette perspective, le rapport débattu au Parlement lors du vote de la loi évoque comme piste de réflexion une spécialisation plus marquée des séries pour en faire des voies d'excellence à part entière et leur permettre de déboucher sur des formations valorisantes et variées dans l'enseignement supérieur. Une réflexion est actuellement engagée sur les séries de la voie générale. Le ministre a en effet chargé l'inspection générale de l'éducation nationale de faire une analyse des problèmes des filières littéraire et scientifique et de présenter des propositions sur leur éventuelle rénovation. À ce jour, seul le rapport sur la série littéraire a été rendu public. Après examen attentif de ce rapport et des propositions qui sont actuellement en cours d'élaboration, les décisions de nature à permettre une revalorisation de la série littéraire et à rétablir un équilibre entre les différentes filières de la voie générale seront prises en concertation avec les partenaires du système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114969

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 34

Réponse publiée le : 27 mars 2007, page 3150